

**1. Initiative Régionale Ramsar des Pays du Bassin du Fleuve Sénégal : « SENEGALWET ».**

L'initiative régionale Ramsar SENEGALWET regroupe les 4 pays du Bassin du Fleuve Sénégal (Sénégal, Mauritanie, Mali et Guinée) a vu le jour sur la base de deux décisions du Comité permanent :

**Décision SC52-20 : Le Comité permanent approuve les quatre nouvelles initiatives régionales Ramsar énumérées dans le document SC52-12 et approuve une attribution du budget administratif Ramsar s'élevant à 30 000 CHF pour chacune (corrigé par rapport à 25 000 CHF chacune comme proposé dans le document SC52-12) comme suit : 1) Initiative régionale pour le bassin de l'Amazone, 2) Initiative régionale pour l'Asie centrale, 3) Initiative régionale indo-birmane, et 4) Initiative régionale pour le bassin du Sénégal.**

**Décision SC52-16 : Le Comité permanent adopte les Directives opérationnelles révisées, soumises à la 52<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent par le Groupe de travail sur les initiatives régionales Ramsar, sous le nom de « Directives opérationnelles pour les initiatives régionales Ramsar en appui à l'application de la Convention ».**

L'initiative SENEGALWET s'assigne la mission de contribuer à la réduction de la pauvreté par la promotion des objectifs de la Convention Ramsar notamment le renforcement de la coopération entre les Etats en vue d'une gestion rationnelle des zones humides du bassin du Fleuve Sénégal à travers la valorisation et une meilleure gestion des ressources partagées.

Il s'agit plus spécifiquement participer à la mise en œuvre par les Parties et les acteurs clé des buts et objectifs du PS 2016-2024 et du SDAGE à l'horizon 2025 en partenariat avec des acteurs clé de la sous-région (WACOWET, UICN-PACO, WI etc...) à entre autres :

1. Développer un plaidoyer fort et dynamique en direction des décideurs nationaux et des acteurs institutionnels de la sous – région pour l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre à l'échelle du Bassin du Plan stratégique de SENEGAL WET et des Politiques nationales sur les zones humides à l'échelle des pays et / ou l'intégration des principes et objectifs de gestion durable de ces zones dans les documents de politique/stratégie des institutions régionales ;
2. Développer et impulser des actions pour une meilleure connaissance et une meilleure diffusion de l'information scientifique et technique sur les valeurs et fonctions des écosystèmes des zones humides à travers une plateforme des centres de recherche et de formation, afin de faciliter la prise de décision et de contribuer à l'atteinte des ODD en particulier l'ODD 6 ;
3. Contribuer à la réhabilitation des sites Ramsar dégradés ou en voie de dégradation et en protégeant les écosystèmes particuliers ;
4. Renforcer les capacités des acteurs dans la mise en œuvre efficiente des Politiques Nationales sur les zones humides notamment à travers la fourniture de connaissances et de méthodes pour la gestion durable des zones humides et l'atteinte des ODD ;
5. Contribuer au renforcement des cadres juridiques appropriés pour une protection des écosystèmes humides des pays du bassin ;
6. Intensifier la coopération régionale et internationale autour des problématiques relatives aux changements climatiques, à l'évaluation des biens et services des zones humides, à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau et des bassins hydrographiques transfrontières et à la protection des espèces migratrices en vue de la pérennisation des moyens de subsistance des populations des zones humides des pays du Bassin ;

7. Renforcer la synergie et les échanges pour une meilleure coordination des interventions à tous les niveaux et promouvoir les échanges d'informations par le jumelage et la création de réseaux de sites Ramsar transfrontaliers, d'aires protégées ou sites particuliers.

## 2. Travaux et activités entrepris durant l'Année 2016

Fournir un simple résumé des travaux que vous avez entrepris à travers la liste de vos activités, les résultats obtenus et vos indicateurs de succès selon le format ci-dessous:

Sur la base de la décision SC52-20, le Comité permanent a octroyé un budget de 30 000 francs suisse (CHF). Cette enveloppe est largement inférieure à la demande de subvention du formulaire de création de SENEGALWET. Sur cette base, la liste des activités prévues a été ajustée pour l'adapter au budget disponible et à la contrainte de ne pouvoir recevoir que les 60 % du budget.

Tableau n° 1 : Ajustement de la liste des activités sur la base du Budget accordé par la Décision SC 52.20

Activités	Dépenses prévues/budgétées
1.1 Elaboration des organes et outils de gouvernance (Statut et règlement intérieur, Manuel de procédure comptable et financière)	7000
1.2 Validation des organes de gouvernance	8.000
2.1 Signature des MoU avec OMVS et WIA	-
2.3 Réunion d'information avec les CNR Ramsar pays	7.000
12.4 Confection Logo et Page Web	3.000
2.7 Fonctionnement initiative (secrétariat, communication, frais bancaire etc....)	5.000
<b>Total</b>	<b>30.000 CHF<sup>1</sup></b>

Tableau n° 2 : Ajustement de la liste des activités sur la base du Budget accordé par la Décision SC 52.20 et de la disponibilité de la première tranche du Budget

Activités sur la base de la Subvention du secrétariat de la Convention de Ramsar	Dépenses prévues/budgétées Première tranche 60% équivalent à 18.000 CHF	Reliquat Dépenses prévues/budgétées Deuxième tranche 40% équivalent à 12.000 CHF
1.1 Elaboration des organes et outils de gouvernance (Statut et règlement intérieur, Manuel de procédure comptable et financière)	2000	5000
1.2 Validation des organes de gouvernance	6.000	2.000
2.1 Signature des MoU avec OMVS et WIA	-	-
2.2 Réunion d'information avec les CNR Ramsar pays pour la définition des objectifs nationaux conformément au Plan stratégique Ramsar 2016-2024	7.000	
12.4 Confection Logo et Page Web	2.000	1.000
2.7 Fonctionnement initiative (secrétariat, communication, frais bancaire etc....)	1.000	4.000
<b>Total</b>	<b>18.000 CHF<sup>2</sup></b>	<b>12.000 CHF<sup>3</sup></b>

<sup>1</sup> Le Plan de travail 2016 a fait l'objet d'un travail de planification prioritaire avec les Parties que la Coordination et soumission au Secrétariat selon un format approprié.

<sup>2</sup> Le Plan de travail 2016a fait l'objet d'un travail de planification prioritaire avec les Parties de l'IRR SENEGALWET sur la base du budget alloué et la contrainte de l'avance.

<sup>3</sup> Cette deuxième tranche permettra de mettre en œuvre les activités qui restent dans le PTA

Tableau n° 3 : Evaluation des activités du Plan de travail annuel de 2016

Objectifs	Activités	Résultats obtenus	Indicateurs
1. Doter SENEGAL WET d'un statut et d'organes de gouvernance	1.1 Elaboration des organes et outils de gouvernance (Statut et règlement intérieur, Manuel de procédure comptable et financière)	Les organes de gouvernance de SENEGAL WET sont élaborés et conformes aux orientations de Ramsar et de l'OMVS	Disponibilité des 3 outils de gouvernance de SENEGAL WET (Statut, Règlement Intérieur, Manuel de procédure comptable et financière)
	1.2 Validation des organes de gouvernance	Les organes de gouvernance de SENEGAL WET sont adoptés	Rapport Atelier de validation
2. Adopter un plan d'action triennal d'opérationnalisation	2.1 Signature des MoU avec OMVS et WIA	MoU signés	Partenariat dynamique entre SENEGAL WET, OMVS et WIA
	2.3 Réunion d'information avec les CNR Ramsar pays	Appropriation des missions et objectifs de l'Initiative par les CNR ou organes similaires	4 CR réunions d'information
	12.4 Confection Logo et Page Web	Outils de communication de l'Initiative adopté	Visibilité accrue de l'Initiative
	2.7 Fonctionnement initiative (secrétariat, communication, frais bancaire etc....)	Mise en place d'un Secrétariat au siège du MEDD	Secrétariat fonctionnel

L'analyse du tableau 3 appelle les remarques suivantes :

Pour l'objectif 1 de SENEGALWET, les termes de référence pour le développement des organes de gouvernance (réf. Activité 1.1) ont été développés et un Consultant a été sélectionné pour accompagner l'Initiative à développer et à mettre en place ces organes.

Les livrables sur le projet de charte et de règlement intérieur en annexes seront validés avec l'organisation de la réunion de mise en place des organes de gouvernance de SENEGALWET prévue les 15 et 16 février 2017. Par contre, le Manuel de procédure comptable et financière de l'IRR SENEGALWET n'a pu être développé même si un draft de termes de référence est disponible. Selon les spécialistes, le développement d'un manuel de procédure administratif et financier ne peut se faire concomitamment avec les projets de statuts et de règlement intérieur ou avant. Compte tenu de cette difficulté, il a été décidé de partager le draft et de le finaliser après la validation des statuts et la mise en place des organes.

Sur cette base, un consultant sera sélectionné et devra fournir avant la 53<sup>ième</sup> réunion du Comité permanent, le draft de manuel de procédure qui devra être conforme aux statuts de SENEGALWET et les nouvelles lignes directrices pour le fonctionnement des IRR.

Pour le développement des outils de communication (réf Activité 12.4), des termes de référence ont été développés et un Cabinet sélectionné pour nous accompagner sur le développement de charte graphique, du logo et du site internet de SENEGALWET. Ces outils de communication en annexe de ce rapport et le code d'accès au site internet seront validés en marge de la réunion de mise en place des organes prévue les 15 et 16 février 2017.

L'une des premières tâches dans le cadre de l'opérationnalisation de SENEGALWET a été de mettre en place le Secrétariat de l'Initiative au sein des locaux du Ministère de l'Environnement et du développement durable, l'ouverture d'un compte bancaire spécifique de l'Initiative et la mise à disposition de deux agents dont un en charge de la logistique et des opérations financières.

Pour l'année 2016, l'accent a été sur le partenariat et la remobilisation des pays membres de l'Initiative SENEGALWET à travers la mission d'information (réf. 2.3 activité) que le Secrétariat à effectuer dans les différents pays de l'initiative. Ces réunions avec les Comités nationaux Ramsar ont permis aux différentes parties prenantes de s'imprégner des missions et des objectifs de l'Initiative et de se projeter dans le futur avec la priorisation des objectifs nationaux conformément au Plan stratégique Ramsar 2016-2024, de rencontrer les autorités ministérielles au niveau de chaque pays et de les informer de la réunion prévue courant Février pour la validation de statuts et la mise en place des organes de gouvernance et des outils de communication.

Le bureau régional Afrique de Wetlands international a déjà par une lettre d'appui en annexe montré sa disponibilité à accompagner et appuyer l'IRR SENEGALWET dans sa mission. A cet effet, ce partenariat sera formalisé par un MoU après la validation des statuts. Cette dynamique de partenariat avec des MoUs sera privilégiée avec les autres institutions nationales et régionales actifs dans le domaine de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles.

L'IRR sollicite vivement la disponibilité de la deuxième tranche du budget octroyé (12.000 CHF) pour poursuivre la mise en œuvre des activités programmées et notamment :

- Le paiement de la dernière tranche des honoraires du Consultant organes de gouvernance ;
- L'achat d'un serveur pour le site internet de SENEGALWET et sa mise à jour régulière ;
- Le recrutement du Consultant en charge du développement du Manuel de procédure ;
- L'organisation de la réunion de validation des statuts, des outils de communication et de mise en place des organes de gouvernance de SENEGALWET ;
- Le fonctionnement régulier du Secrétariat et des autres organes de gouvernance ;
- La production d'autres outils de communication (Kakémono, enveloppes, papiers entêtes, clé USB etc ....).

### 3. Plan Financier pour l'Année 2016

<b>Activités sur la base de la Subvention du secrétariat de la Convention de Ramsar</b>	<b>Dépenses prévues/budgétées Première tranche 60% équivalent à 18.000 CHF</b>	<b>Reliquat Dépenses prévues/budgétées Deuxième tranche 40% équivalent à 12.000 CHF</b>	<b>Dépenses réalisées sur l'avance (60%)</b>
1.1 Elaboration des organes et outils de gouvernance (Statut et règlement intérieur, Manuel de procédure comptable et financière)	2000	5000 <sup>4</sup>	2000
1.2 Validation des organes de gouvernance	6.000	2.000	1119 <sup>5</sup>
2.1 Signature des MoU avec OMVS et WIA	-	-	
2.2 Réunion d'information avec les CNR Ramsar pays pour la définition des objectifs nationaux conformément au Plan stratégique Ramsar 2016-2024	7.000		7000
12.4 Confection Logo et Page Web	2.000	1.000	1400
2.7 Fonctionnement initiative (secrétariat, communication, frais bancaire etc....)	1.000	4.000	264
<b>Total</b>	<b>18.000 CHF<sup>6</sup></b>	<b>12.000 CHF<sup>7</sup></b>	<b>11 783</b>

<sup>4</sup> Paiement dernière tranche Cabinet chargé du développement des organes de gouvernance et du Cabinet à sélectionner pour le développement du Manuel de procédure.

<sup>5</sup> Achat billet d'avion des représentants Mali et République de Guinée à la Réunion prévue les 15 et 16 Février 2017 pour la validation des statuts, des outils de communication et de mise en place des organes de gouvernance. Le secrétariat de SENEGALWET est entrain de diligenter le paiement du représentant de la Mauritanie. Ce retard est dû à un changement de poste du Chef de l'Autorité Administrative Ramsar.

<sup>6</sup> Le Plan de travail 2016 a fait l'objet d'un travail de planification prioritaire avec les Parties de l'IRR SENEGALWET sur la base du budget alloué et la contrainte de l'avance.

<sup>7</sup> Cette deuxième tranche permettra de mettre en œuvre les activités qui restent dans le PTA

Le Secrétariat de l'IRR SENEGALWET reste devoir payer :

- 600 CHF au Cabinet chargé de développer les outils de communication après la réunion de validation conformément au contrat signé et en annexe;
- 2000 CHF au Cabinet chargé de développer les outils de gouvernance de SENEGALWET (statuts et règlement intérieur)
- Les agios pour le compte bancaire ouvert que la Banque prélève automatiquement.

Le Solde financier au 31 janvier 2017 est de 6217 de la part du Secrétariat. A cela, il faut ajouter la deuxième tranche de la subvention attendue (12 000 CHF) ce qui donner un solde de 18 217 CHF comparé au 30 000CHF alloué sur la ligne budgétaire des IRR pour l'année 2016.

Ce montant est à reporter sur l'exercice 2017.

Pour éviter cette situation dans l'analyse, nous recommandons au Secrétariat de la Convention Ramsar et au Comité permanent le transfert total du budget tel qu'il a été approuvé.

L'envoi en deux tranches de l'enveloppe ne permet pas une bonne planification des activités et peut constituer une source de blocage et de conflits avec les prestataires de services et la tenue de réunion régionale qui pèse sur le niveau de financement.

Sources de Revenus	Prévisions/Montant budgétisé
Nom du Bailleur	Montant (Monnaie) : CHF
<b>Gouvernement du Sénégal</b>	<b>8 500</b>
<b>Requête au Budget Principal de Ramsar</b>	<b>26 500</b>
<b>Sollicitation autres partenaires techniques et financiers</b>	<b>25 000</b>
<b>Total</b>	<b>60 000</b>

#### 4 - Travaux et activités planifiées pour l'Année 2017

Fournir un résumé simple de vos travaux prévus, en dressant la liste de vos activités, les résultats anticipés et vos indicateurs de succès selon le format ci-dessous:

Objectifs	Activités	Résultats attendus	Indicateurs (Source de vérification)
1. Doter SENEGAL WET d'un statut et d'organes de gouvernance	Elaborer la Charte de gestion des zones Humides	Cadre harmonisé de gestion des zones humides	Document de Charte
	Elaborer le Plan stratégique de l'Initiative	Futur souhaité pour l'IRR SENEGALWET	Document de stratégie
	Développer un Mécanisme de financement durable	Opportunité de financement saisi et mobilisé	Document disponible
	Organiser les réunions de l'unité de gouvernance de SENEGALWET	Réunions tenues	Rapports de l'unité de gouvernance
2. Adopter un plan d'action triennal d'opérationnalisation	Elaborer le Programme CEPA de l'Initiative	Prise de conscience accrue	Programme CEPA p
	Faire une campagne d'adhésion des autres membres de SENEGALWET et Signature des MoU	Forte adhésion à SENEGALWET	Nombre de nouvelles adhésions, MoUs signés

	Organiser des sessions de formation sur la GIRE&SDAGE, SISR, R-METT etc...	Les capacités des acteurs sont renforcées	Rapports de formation
	Faciliter les Opérations du Secrétariat de SENEGALWET et de l'organe de gouvernance	Secrétariat fonctionnel	Site web régulièrement mis à jours, Rapports annuels produits et soumis aux organes de gouvernance et au Secrétariat Ramsar
	Faire participer SENEGALWET aux rencontres sous-régionales, régionales et internationales	Dynamisme du Secrétariat	Rapports de mission

## 5. Plan Financier pour l'Année 2017

Activités	Dépenses	Sources de financements		
	Dépenses Planifiées en CHF	Budget de Ramsar en CHF	Gouvernement du Sénégal en CHF	Autres bailleurs à identifier en CHF
Elaborer la Charte de gestion des zones Humides	18 000	8 000	1 000	9 000
Elaborer le Plan stratégique de l'Initiative	10 000	10 000		
Organiser des sessions de formation sur la GIRE&SDAGE, SISR, R-METT etc...	20 000	10 000		10 000
Développer un Mécanisme de financement durable	12 000	8 000	1 000	3 000
Elaborer un Programme CEPA pour l'Initiative	7 000	5 000	2 000	
Faciliter les Opérations du Secrétariat de SENEGALWET et de l'organe de gouvernance	12 000	8 000	2 000	2 000
Adhésion des autres membres de SENEGALWET et Signature des MoU	PM	PM	PM	PM
Organiser les réunions de l'unité de gouvernance de SENEGALWET	10 000	7 000	0	3 000
Faire participer SENEGALWET aux rencontres sous-régionales, régionales et internationales	10 000	4 000	1 000	5 000
<b>TOTAL</b>	<b>99. 000</b>	<b>60 000</b>	<b>7 000</b>	<b>32 000</b>

Pour les Initiatives Régionales qui demandent un financement à la Convention en 2017, s'il vous plaît fournir un budget de votre plan de travail 2017. Si vous utilisez une autre monnaie que le franc suisse (CHF), s'il vous plaît fournir un taux de change moyen pour permettre la conversion en CHF. (1 CHF = 606 XOF)

<b>Sources de Revenus</b>	<b>Prévisions/Montant budgétisé</b>
Nom du Bailleur	<b>Montant (Monnaie) : CHF</b>
<b>Gouvernement du Sénégal</b>	<b>7 000</b>
<b>Requête au Budget Principal de Ramsar</b>	<b>60 000</b>
<b>Sollicitation autres partenaires techniques et financiers</b>	<b>32 000</b>
<b>Total</b>	<b>99 000</b>

#### **RECAPITULATIF**

**Requête à la Convention de Ramsar : 60 000 CHF**

**Cofinancement : 7 000 CHF (Sénégal) et 32 000 CHF à rechercher auprès d'autres bailleurs et partenaires**

**TOTAL GLOBAL**

**99 000 CHF**